

Réunion n°28 : jeudi 15 décembre 2022 à 20h30

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Loïc Perrier excusé, Malaurie Feydet pouvoir à Jacques Pochon, Emmanuelle Garnier pouvoir à Stéphane Gonthier, Aurélie Pral pouvoir à Pascale Bonnet, Stéphanie Charra Palué pouvoir à Christian Colombet et Déborah Garcia pouvoir à Sylvain Reboulet.

Ajout d'un point supplémentaire : exercice du droit de préemption. *A l'unanimité (12), accord du conseil municipal pour l'ajout de ce point.*

1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 17 novembre 2022 :

Approbation du compte rendu à l'unanimité (12).

2 – Affaires soumises à délibération :

Arrivée de Stéphane Gonthier.

Travaux de limitation des crues de la Veune et du Merdarioux :

L'enquête publique s'est déroulée du 13 juin au 12 juillet 2022. Le rapport a été publié avec les conclusions favorables du commissaire enquêteur. La commune de Chavannes a émis un avis favorable sur la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau le 21 juillet dernier. La délibération correspondante a été adressée à la Préfecture. Nous devons maintenant valider la mise en compatibilité du PLU tel que présenté dans le dossier d'enquête publique ainsi que les conclusions du commissaire enquêteur.

Une phrase est ajoutée dans le règlement de la zone A (Agricole) pour permettre la réalisation des bassins de rétention et la construction du mur Est. Article A2, sont autorisés « - les affouillements et exhaussements de sol pour les aménagements de limitation des crues de la Veune et du Merdarioux et dont l'importance nécessite une autorisation (plus de 100m² et plus de 2m de hauteur) ».

- Considérant le compte-rendu de l'examen conjoint en DDT du 18 mars 2022,
- Considérant le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur du 12 août 2022,
- Considérant les inondations de 2008 et 2013 et leurs conséquences,

Avis favorable du conseil municipal pour la mise en compatibilité du PLU, à l'unanimité (14).

Restauration de l'église : Compte rendu réunion de la commission d'appel d'offres du 9 décembre sur l'attribution des marchés.

Les 3 lots non attribués ont fait l'objet d'une nouvelle consultation directe, hors procédure marchés publics.

Rappel projet initial travaux 180.000€ HT hors maîtrise d'œuvre. Totaux lots attribués en juillet dernier (1, 2, 3, 4 et 7) : 123.273€ HT.

Totaux lots non attribués (5, 6 et 8) : 58.950€ HT estimés. Les descriptifs quantitatifs ont été modifiés.

Lot n°5 Serrurerie, projet de base estimé à 6.700€ HT, 3 entreprises consultées Poirot CMS et ECPM, 1 seule offre ECPM 7.030€ HT.

Lot n°6 Menuiserie bois, projet de base estimé à 10.250€ HT, 4 entreprises consultées Pollien Froment Bounat et Arcoop reconsulté, une seule offre Froment 8.510€ HT hors options.

Lot n°8 Electricité éclairage, projet de base 29.450€ HT, 3 entreprises consultées Eclairage Service reconsulté Margirier reconsulté et Candillon, une seule offre Candillon 21.431,70€ HT.

Totaux lots non attribués (5, 6 et 8) : 36.971,70€ HT, montant inférieur à l'estimation

Il est proposé de valider les devis des lots 5, 6 et 8, et de ne pas se prononcer pour l'instant sur les options en menuiserie (prudence chantier de restauration). *Accord du conseil municipal à l'unanimité (14).*

3 – Affaires soumises à décision :

Exercice du droit de préemption :

La commune est amenée à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption concernant un terrain bâti situé route de Clérieux, parcelles A208 et A664. Ce terrain est situé en zone U. *A l'unanimité (14), le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.*

4 – Affaires non soumises à délibération, Informations

Conseil d'agglomération du 14 décembre 2022 :

ACTION SOCIALE : Renouvellement de la Convention Territoriale Globale ; **ADMINISTRATION GENERALE** : Commande publique Marché de travaux d'impression, Ressources Humaines Modification du tableau des effectifs Adhésion au service de médecine professionnelle préventive du Centre de Gestion de l'Ardèche Modification des cycles de travail Indemnité forfaitaire de fonctions itinérantes ; **SERVICES A LA POPULATION** : Politique en matière de lutte contre l'exclusion Renouvellement de la convention de partenariat avec l'association Entraide et Abri, Politique Jeunesse Prévention spécialisée : renouvellement de la convention avec l'association ADSEA, Enfance Jeunesse Accueil de Loisirs des Goules Achat de la parcelle d'une parcelle à Tournon-sur-Rhône ; **FINANCES MOYENS GENERAUX PATRIMOINE** : Engagement crédits 2023, Flux financiers entre budget principal et budgets annexes, Mise en place des provisions réglementaires, Décisions modificatives ; **CULTURE** : Enseignement artistique Procès-verbal de mise à disposition du bâtiment école du SYRAVAL au profit d'ARCHE Agglo, Convention de mise à disposition de salles du bâtiment école de musique à Tain l'Hermitage à SYRAVAL, Convention pour l'entretien du bâtiment de l'école de musique par la ville de Tain l'Hermitage, Convention de mise à disposition du bâtiment de l'antenne de l'école de musique par la commune de Colombier le Vieux ; **TOURISME** : Convention d'objectif avec la SPL, Création de l'Agence d'attractivité de la Drôme ; **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** : Dérogation à l'interdiction d'ouverture dominicale des commerces de détail de Tournon-sur-Rhône, Tain l'Hermitage, St-Donat-sur-l'Herbasse, St-Jean-de-Muzols, ZAE Erôme cession Gauthier/AR Métal, Voirie de l'espace économique de Lachaux à St Victor Cession de parcelles et fonds de concours à la commune de St-Victor, ZA des Vinays Cession de 2 lots à l'entreprise Sodimas Cession de terrain à l'entreprise Tranchard, Aide à l'immobilier d'Entreprises Ardèche Extension du bénéfice de l'aide aux activités de vétérinaire rural, Aide à l'immobilier d'Entreprises convention de délégation avec le département de la Drôme ; **EAU – ASSAINISSEMENT** : AEP Tarifs 2023, Assainissement tarifs 2023 ; **HABITAT** : Subvention pour la production de logements sociaux Projet Habitat Dauphinois à Colombier-le-Jeune ; **AGRICULTURE** : Subvention à l'Association de défense du Caillé Doux ; **POLITIQUES CONTRACTUELLES** : Validation de la candidature AMI LEADER Ardèche 2023-2027

Restauration de l'église : réunion de chantier les mercredis à 14h.

Travaux de restauration des décors peints et de maçonnerie en cours.

Urbanisme : Commission urbanisme.

Demande : RAS. Accord : RAS.

Halle ombrière place du complexe sportif : Rencontre d'Énergie Rhône Vallée le 23 novembre, présentation de l'esquisse.

Divers :

Population de Chavannes retenue en 2023 pour la Dotation Globale Forfaitaire : 749h.

Vœux du conseil municipal le samedi 7 janvier 2023 à 18h.